

En terme de biodiversité, nous sommes sur une biodiversité commune fortement représentée sur le territoire donc à **très faible intérêt et peu préjudiciable** pour le projet.

Les espèces potentiellement impactées seraient:

- les reptiles (lézard vert, lézard des murailles, couleuvres verte et jaune, couleuvre helvétique) espèces protégées et fortement présentes dans le secteur. Attention la réouverture du milieu (clairière) peut leur être bénéfique, le **piétinement et l'artificialisation du sol peuvent avoir un impact**.

- les amphibiens (salamandre tachetée, triton palmé, grenouille rousse, grenouille verte, rainette) espèces protégées, potentiellement présentes dans leur phase terrestre (hiver) mais pas d'impact direct.

- les chiroptères (Barbastelle, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Pipistrelle) espèces protégées, qui chassent dans le secteur à la tombée de la nuit. **Risque élevé de dérangement par la lumière et le bruit**.

- Les rapaces nocturnes (Effraie, Chouette Hulotte, Chevêche) espèces protégées qui chassent dans le secteur à la tombée de la nuit. Risque élevé de dérangement par la lumière et le bruit. Attention, la clairière peut être une belle zone de chasse quand l'aménagement n'est pas utilisé.

Les mammifères (Chevreuil, Sanglier, Lapin, Lièvre) et l'avifaune (passereaux et autres oiseaux) subiraient du dérangement sur une zone peu ou pas utilisée en l'état actuel, **destruction d'habitats dans un milieu agricole où les haies et autres corridors écologiques sont de moins en moins présents**.

Concernant la flore, la réouverture de la clairière serait un point positif pour certaines espèces telles que les orchidées. Mais le fort piétinement, engendré par les futures activités sur le site aménagé, irait à l'encontre du bon développement de ces espèces.

Nous pouvons lire dans l'étude environnementale que "les incidences sur la biodiversité seront maîtrisées", sans aucune autre précision. Leur argument principal étant que la tente sera démontable et qu'ils vont planter quelques arbres. La présence de containers, d'un socle (bois ou ciment), leur volonté d'utiliser le sentier pour garer les véhicules ou tout simplement la proposition d'accueillir des événements type concert ou fête d'entreprise présentent des impacts sur la faune et la flore sauvage actuelle de la zone.

Ce qui nous amène à parler du projet d'écotourisme en lui-même.

L'écotourisme promeut la conservation et la valorisation de la biodiversité en d'autres termes un tourisme durable.

Outre les différents impacts sur les espèces développés précédemment, ce type de tourisme vert implique de sensibiliser les visiteurs sur les questions environnementales de la région. Certes, ils pourront se promener et découvrir la nature environnante, mais il n'est fait aucune mention d'une sensibilisation quelconque.

Ce projet ne répond pas non plus à l'objectif d'intégrité physique de l'écotourisme. Celui-ci consiste à maintenir ou améliorer la qualité des paysages et éviter toute dégradation physique et visuelle. Hors le terrain situé sur Cérissac est visible depuis le lieu-dit Les Vignes, si les cabanes peuvent éventuellement se fondre dans le milieu, la mise en place d'une tente et d'une éolienne dénaturerait le paysage.

De plus, les activités proposées seront source de bruit et de lumière. Il est évident que si les lumières du stade de Bourg-de-Visa sont visibles depuis le hameau de Vignes celles du projet le seront également tout comme la nuisance sonore engendrée. Il y aurait donc à la fois un dérangement pour la faune mais aussi pour les locaux.

La commune souhaite modifier son PLU sous prétexte de développement d'écotourisme.

L'un des objectifs du tourisme durable est la contribution du tourisme à la prospérité économique de la destination hôte, donc au bénéfice de la communauté locale. Hors le projet présenté n'apportera pas de gain économique localement si ce n'est pour les propriétaires des terrains. Aucune entreprise locale n'est liée à ce projet à long terme.

Qui dit écotourisme dit faire découvrir aux voyageurs la population locale, ses traditions, sa culture... Aucune référence n'est faite en ce sens si ce n'est la culture de la lavande sur le terrain par le passé. Proposer un lieu d'accueil pour des festivités ne correspond pas réglementairement au concept d'écotourisme. L'instigateur est clairement focalisé sur son projet et non pas sur le territoire.

Le 4 Décembre 2021

30 Impasse de Vignes
82190 BRASSAC

Famille DOUSSERT
des Loges de la Morlaie